

## ARRETE portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) du Grand Langres

---

Arrêté n° 2026/03

Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Grand Langres ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-60 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) du Grand Langres approuvé le 5 décembre 2024 ;

Vu la liste des Servitudes d'Utilité Publique annexée audit PLUiH ;

Vu la transmission par le Conseil départemental de la Haute-Marne de la liste complétée des servitudes d'alignement EL7 ;

Vu la nécessité de mettre à jour les annexes du PLUiH afin d'intégrer ces nouvelles informations ;

Considérant que les servitudes d'alignement EL7 doivent être intégrées aux annexes du PLUiH afin d'assurer leur opposabilité et leur bonne prise en compte dans l'instruction des autorisations du droit des sols ;

Considérant que cette intégration relève d'une mise à jour des annexes du PLUiH, sans modification du document d'urbanisme ;

Considérant qu'il convient d'assurer l'information du public et des services instructeurs ;

### **ARRÊTE**

#### **Article 1<sup>er</sup> : Objet**

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) du Grand Langres, approuvé le 5 décembre 2024, est mis à jour conformément à l'article R.153-18 du Code de l'urbanisme.

Cette mise à jour porte exclusivement sur l'annexion de la liste actualisée des servitudes d'utilité publique de type EL7.

#### **Article 2 : Annexes modifiées**

Sont intégrés au dossier des Servitudes d'Utilité Publique du PLUiH la liste actualisée de décembre 2025 des servitudes d'alignement EL7 telles que transmises par le Conseil départemental de la Haute-Marne et annexées au dossier du PLUiH..

### Article 3 : Mise à disposition du public

La présente mise à jour du PLUiH est tenue à la disposition du public :

- au siège de la Communauté de communes du Grand Langres,
- dans les mairies des communes de la Communauté de communes du Grand Langres

aux horaires d'ouverture au public. Elle est également consultable sur le site internet du Grand Langres et sera versée sur le portail de l'urbanisme.

La mise à jour est exécutoire à compter de l'accomplissement des mesures de publicité prévues au présent arrêté.

### Article 4 : Publicité

Le présent arrêté fera l'objet :

- d'un affichage au siège de la Communauté de communes pendant une durée d'un mois ;
- d'une transmission aux communes de la Communauté de communes du Grand Langres ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et la Direction Départementale des Finances Publiques.

Mention de cette mise à jour est portée sur le document du PLUiH.

### Article 5 : Exécution

Le Directeur général des services de la Communauté de communes du Grand Langres est chargé de l'exécution du présent arrêté.

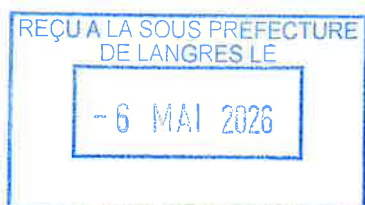
### Article 6 : Recours gracieux

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Grand Langres dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut, également, être introduit devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE 25 rue du Lycée 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai deux mois à compter de la notification du présent arrêté, ou à compter de la réponse de l'Administration si un recours administratif a préalablement été présenté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à LANGRES

Le 06.05.2026

La Présidente de la Communauté de communes  
du Grand Langres  
Céline BERNAND



**Affiché Mairie**

**12 MAI 2026**



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Reçu le LANGRES - CCGL

Arrivée le 14 JAN 2026

Direction départementale des territoires	AT
Police Municipale	État civil - Election
Finances Langres	CIA5
Finances CCGL	Maison de Quartier
Achats Public	Politique de la Ville
A traiter	AT
Pour info	PI
A classer	AC

Chaumont, le 13/01/2026

**SERVICE SÉCURITÉ ET AMÉNAGEMENT  
BUREAU AMÉNAGEMENT**

Affaire suivie par : Catherine Dupras-Julio  
Tél. : 03 25 30 79 98 – 06 07 53 40 48  
catherine.julio@haute-marne.gouv.fr

Monsieur le Président,

Le Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH) de la communauté de communes du Grand Langres a été approuvé le 5 décembre 2024. Il comporte en annexe les servitudes d'utilité publique applicables au territoire.

Ces annexes étant susceptibles d'évoluer, l'article R. 153-18 du Code de l'urbanisme prévoit que la mise à jour du PLU est effectuée chaque fois qu'il est nécessaire de modifier le contenu des annexes, et notamment le report en annexe des servitudes d'utilité publique.


Aussi, conformément à l'article L. 153-60 du même code, je vous informe que le conseil départemental nous a récemment transmis la liste complétée des servitudes d'alignement (EL 7) situées sur votre territoire. A cet effet, je vous prie de trouver, ci-joint, la liste des servitudes d'utilité publique complétée de ces nouvelles informations.

Il vous appartient en conséquence de mettre à jour le PLUiH par un arrêté qui sera affiché pendant un mois au siège de l'EPCI et dans les mairies concernées, et transmis à la direction départementale des territoires et à la direction départementale des finances publiques.

Par ailleurs, il est à noter que les servitudes d'alignement retranscrites sur les plans des servitudes (pièces 6.1.2.2 à 6.1.2.31) ne sont plus en adéquation avec la nouvelle liste, une mention devra le préciser sur chaque plan ou une mise à jour de ces plans pourra être effectuée. Les documents présents sur le site du Géoportail de l'urbanisme devront également être mis à jour.

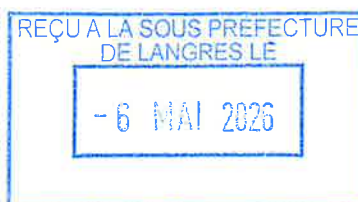
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**L'adjoite au chef du service  
Sécurité et Aménagement,**

  
**Camille Voillequin**

Monsieur le Président de la CCGL  
Bâtiment 21 – 27, place d'Armes  
Commandant Chauchard - CS 70127  
52206 LANGRES Cedex

Direction départementale des territoires  
82 rue du commandant Huguény - CS 92087  
52903 CHAUMONT Cedex 9  
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80  
Site Internet : <http://www.haute-marne.gouv.fr>



**Affiché Mairie**

**12 MAI 2026**

# LES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Les servitudes d'utilité publique sont définies par l'article L.151-43 du code de l'urbanisme.

MISE A JOUR DÉCEMBRE 2025

Intitulé de la servitude	Libellé	Date	Gestionnaire	Service à consulter
<b>A4 - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans le lit de ces cours d'eau</b> Articles L.211-7, L.211-12 et L.215-18 du code de l'environnement Articles L.151-37-1 et R.152-29 à R.152-35 du code rural et de la pêche maritime	Fleuve de la Meuse	05/02/1986	DDT52	DDT 52 / SEF
	La Marne, ses dépendances, ses affluents	29/12/1995		
	La Traire (ses dépendances hydrauliques et ses affluents dans les limites des communes membres)	12/10/1987	DDT52	DDT 52 / SEF
<b>A5 - Servitudes concernant les canalisations publiques d'eau et d'assainissement</b> Art L. 151-43 et R. 112-1 du code de l'urbanisme	<b>Canalisation du Syndicat Mixte de Production d'Eau potable du Sud Haut-Marnais</b> (Bannes, Bonnacourt, Champigny-les-Langres, Charmes-les-Langres, Chatenay-Macheron, Dampierre, Langres, Neuilly-l'Evêque, Orbigny-au-Mont, Orbigny-au-Val, Peigney, Plesnoy, Rolampont, Saints-Geosmes)	27/01/1994	SMIPEP	SMIPEP
	Canalisation du Syndicat mixte de production d'eau potable du sud Haute-Marne Territoire des communes de Val de Meuse	13/06/1993	DDT 52	SMIPEP
<b>AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques</b> Loi du 31/12/1913 modifiée (art. L.621-1 et suivants du code du patrimoine)	<b>ANDILLY</b>		UDAP	UDAP
	- Villa gallo-romaine au lieu-dit « Charge d'eau », sur la parcelle C 503 (Cl. MH)	07/02/1986		
	<b>AVRECOURT</b>			
	- Église Saint-Vinebaud (IMH)	26/07/2004		
	<b>BALESMES SUR MARNE</b>			
	- Église (Cl. MH),	09/07/1909		
	- Croix de chemin, à la sortie du village vers Chalindrey sur la RD 290 (Cl. MH)	09/07/1909		
	<b>BONNECOURT</b>			
	- Croix du XVI <sup>ème</sup> siècle sur la route de Martigny (Inv. MH)	16/06/1926		
	<b>BUXIERES-LES-CLEFMONT</b>			
	- Église (Inv. MH)	10/04/1929		
	<b>CELLES-EN-BASSIGNY</b>			
	- Croix du XII <sup>ème</sup> siècle (route d'Andilly) - (Inv. MH)	10/10/1927		
	- Croix du XVI <sup>ème</sup> siècle (dans le cimetière) - (Inv. MH)	10/10/1927		
<b>CHAMPIGNY LES LANGRES</b>				
- Église (Inventaire MH)	27/03/1926			
- Croix du XVI <sup>ème</sup> siècle (Inv. MH)	10/10/1927			
<b>CHANGEY</b>				
- Église : chœur (Inv. MH)	10/10/1927			

- Château : logis, cour d'entrée, les 2 tours d'angle de la cour d'entrée et mur séparant les 2 tours (Inv. MH)	25/08/1994
<b>CHALINDREY</b>	
- Fort du Cognelot (Inv. MH). Le périmètre de protection concerne en partie le territoire de l'EPCI.	07/01/2011
- Pigeonnier (Inv. MH)	07/11/1975
<b>CHATENAY-MACHERON</b>	
- Croix Renaissance à la sortie Nord du village (Inv. MH)	23/12/1925
<b>CHOISEUL</b>	
- Église	13/02/1928
<b>CLEFMONT</b>	
- Église (Inv. MH)	10/02/1913
- Château (Inv. MH)	13/02/1928
<b>COHONS</b>	
- Pierre sculptée, datée de 1560, surmontant une porte (IMH)	06/10/1925
- Manoir et son jardin : jardin d'agrément en totalité tel qu'il est délimité par son mur de clôture y compris le portail d'entrée) et les façades et toitures de la demeure lui correspondant (à l'exclusion de l'aile prolongeant à l'est le bâtiment principal) (IMH)	24/12/1986
- Fontaine, lavoir et abreuvoir (IMH)	24/12/1986
- Camp de la Vergentière : parcelle 201 section D avec ses vestiges préhistoriques (IMH)	09/03/1990
<b>DAMPIERRE</b>	
- Château : portail d'entrée, façades et toitures du château ainsi que celles de l'aile Sud des dépendances et du colombier (Inv. MH)	23/12/1981
<b>FAVEROLLES</b>	
- Site archéologique : vestige du mausolée, tronçon de voie romaine, source (Inv. MH)	06/06/1990
<b>IS-EN-BASSIGNY</b>	
- Église (Inv. MH)	13/02/1928
<b>LANGRES</b>	
Servitudes instituées autour du secteur sauvegardé (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur approuvé par décret du 26 mars 1983, en cours de révision)	
<u>Monuments historiques situés à l'intérieur du secteur</u>	

<u>sauvegardé :</u>	
- Ancien Collège des Jésuites (lycée Diderot) : façades et porte monumentale du XVIIIème siècle (Inv. MH)	23/12/1925
- Ancien hôpital Saint-Laurent (place de la cathédrale) : façade Sud (Inv. MH)	09/01/1926
- Pavillon Louis XIII, autrefois corps de garde, situé près de la porte de l'Hôtel de Ville (Inv. MH)	23/12/1925
- 2 Place Jeanson : Niche avec statue de la Trinité (Inv. MH)	15/01/1929
- 6 Place Ziégler : Niche et statue de la Vierge sur la façade (Inv. MH)	10/10/1927
- 7 Place de l'Hôtel de Ville : Balcons du premier étage et lucarnes sur rue (Inv. MH)	23/12/1925
10 Place Saint Didier : Façade et toiture (Inv. MH)	09/12/1929
- 11 Place Diderot : Porte Renaissance sur cour (Inv. MH)	10/10/1927
27 Place de l'Hôtel de Ville : façade sur rue et escalier Renaissance (Inv. MH)	23/12/1925
- Rue des Abbés Couturier : Hôtel de Roze : façade Renaissance (Inv. MH)	03/11/1925
- Rue Roger : Hôtel de Piépape (Inv. MH)	23/12/1925
- 3 Rue Claude Gillot : échauguette (Inv. MH)	01/02/1929
- 7 Rue Barbier D'Aucourt : Hôtel Béguinot : Lucarne (Inv. MH)	16/06/1926
- 8 Rue Claude Gillot : Chapelle (Inv. MH)	01/02/1929
- 3, rue Jean Roussat : Maison du XVIème siècle (Inv. MH)	26/06/1926
- 8 Rue de la Tournelle Ancien Hôtel du Gouverneur : façades et toitures (Inv. MH)	18/06/1970
- 11 Rue Château du Mont : Portail et tourelle : (Inv. MH)	03/10/1929
- 11 Rue de la Crémaillère : colonnade (Inv. MH)	10/10/1927
- 13 Bis, rue Jean Roussat : porte renaissance sur cour (Inv. MH)	14/11/1927
- 15 Rue Saint Didier : façade et toiture (Inv. MH)	03/12/1929
- 16 Rue Barbier d'Aucourt : façade (Inv. MH)	10/10/1927

- 24 Rue de la Charité, ancien officiat du couvent des Dominicains (annexe de l'Hôpital de la Charité) : façades et toitures ; escalier avec sa rampe ; galerie à arcades du rez-de-chaussée (Inv. MH)	16/05/1972
- 26 Rue du Petit Cloître : Echauguette (Inv. MH)	23/12/1925
- 30 Rue Charles Royer : Porte sur rue, menuiserie comprise (Inv. MH)	03/11/1925
- Ancienne Chapelle du Couvent des Ursulines, dans une courette, rue de la Tournelle : Façades ; partie de terrain comprise entre le portail et la rue de la Tournelle et zone de deux mètres en arrière du portail (Cl. MH)	25/04/1929 et 24/10/1931
- Ancienne église Saint Didier (Musée) (Cl. MH)	liste de 1840
- Arc de triomphe romain (Cl. MH)	25/05/1846 et 20/08/1913
- Cathédrale Saint-Mammès et restes du Cloître (Cl. MH)	Liste de 1862
Église Saint Martin (Cl. MH)	23/02/1977
- Hôpital de la Charité (Cl. MH)	07/12/1944
- Parcelle de terrain avoisinant les remparts en face de la Tour Saint Jean (Cl. MH)	20/01/1932
- Porte des anciens remparts dite « Porte des Moulins » (Cl. MH)	23/06/1924
- 2 Rue Chambrulard - Hôtel du Breuil de Saint-Germain : Façades et toitures (Cl. MH)	27/07/1921
- 20 Rue du Cardinal Morlot - Maison Renaissance : (Cl. MH)	Liste de 1889
- Totalité des remparts et zone de terrain qui les avoisine (Cl. MH)	04/01/1932
- Tour de Navarre et d'Orval, à l'exception de la toiture de la Tour de Navarre (Cl. MH)	12/07/1905 et 20/08/1913
- Tour du Marché ; Étages sous terrasse, y compris les voûtes de cet étage (Cl. MH)	11/12/1908 et 20/08/1913
- Parcelles : N° 31, 33, 34n 36, 36 Bis, 55 à 59, 61, 89, 90 à 92,95, 98, 125, 126, 166 Bis, 194, 186, 188 à 190, 390 à 392, 394, 449, 452, 454, 456, 458, 460, 462, 464, 466, 469, 471, 472, 474, 475, 477, 479, 480, 482, 484, 486, 487, 622, 624,627, 628, 630, 631, 633, 634, 637,638, 642, 643, 762, 763, 763 Bis,766 bis, 767, 768, 786 à 788, 793, 794, 797 à 800, 804, 805, 811 à 815, 815 Bis,	

818 à 820, 823, 827, 828, 830, 831, 837, 838, 846, 848, 849, 851, 852, 872, 874 à 877, 888, 891 à 895, 897a, 900, 902, 903, 906 à 909, 962 à 964, 966, 986, 990 à 992, 992 Bis, 993 à 996, 998, 1001 à 1009, 1009 Bis à 1012, 1014 à 1018, 1020 à 1028, 1030 à 1041, 1043, 1044, 1049, 1052, 1055 à 1058, 1085, 1085 Bis, 1089, 1090, 1142 à 1152, 1154, 1156, 1159 à 1161, 1166, 1168, 1169, 1171 à 1174, 1280, 1281, 1284, 1285, 1287, 1289, 129, à 1297, 1339 à 1341, 1342, 1345 à 1347, 1349 à 1351, 1354, 1359 à 1361, 1363, 1381a à 1384, 1401, 1402, 1450 à 1452, 1455 à 1457, 1477 à 1489, 1491, 1492, 1500, 1522, 1523, 1525 à 1531, 1534 à 1536, 1541, 1542, 1556, 1557, 1559, 1570, 1571, 1585 à 1588, 1609 à 1613, 1616, 1617, 1659 à 1661, 1662, 1670, 1692, 1694, 1695, 1703, 1705 à 1707, section GU du cadastre (Site Inscrit : 15 mars 1962)	
- Hôtel de Ville (Inv. MH - Vestibule d'entrée - Grand escalier - salle du Conseil Municipal - toiture)	21/11/1989
- Hôtel de Ville : Façade du XVIIIème (Cl. MH)	04/06/1993
- Ancien couvent des Annonciades : 2 et 4 rue Longe-Porte : la totalité du logis conventuel et de la chapelle, y compris le chœur des religieuses attenant au sud, les façades et les toitures des communs et de la maison hôtelière contiguë au nord de la chapelle, le mur de clôture (Inv. MH)	13/08/1986
- Plafond à poutres et solives peintes : 43, place de Verdun (IMH)	29/08/2000
- Hôtel Piétrequin : 10, rue de la Croisette, en totalité (IMH)	26/12/2002
Véranda (vitraux et serrurerie) : contre la façade arrière de l'immeuble situé à Langres, 22 Rue Charles et Joseph Royer (Inv. MH)	25/08/1994
<u>Monuments classés situés hors du secteur sauvegardé</u>	
- Fontaine de la Grenouille	15/08/1906
<u>Monuments inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques situés hors du secteur sauvegardé</u>	
- Église du faubourg de Brévoines	23/10/1925
- Fontaines aux Fées	23/12/1925
- Ancienne faïencerie des Auges (route de Bâle) : l'atelier comprenant le four, en totalité, les façades et les toitures du bâtiment des ouvriers, le terrain délimité par la rue et le muret de soutènement du jardin.	19/08/1986
<b>LAVILLENEUVE</b>	
- Église (Inv. MH)	10/10/1927
<b>LECEY</b>	
- Croix du XVI <sup>m</sup> siècle à la sortie Ouest du village (Inv. MH)	01/02/1929

<b>MARAC</b>	
- Pont du XVIII <sup>ème</sup> siècle sur la Suize (Inv. MH)	16/02/1994
<b>MARCILLY-EN-BASSIGNY</b>	
- Chapelle de Presles (Cl. MH)	09/07/1909
- Ancienne grande d'îmière, 33, rue du Pâtis : porte servant autrefois d'entrée (Inv. MH)	03/10/1929
<b>NEUILLY L'EVEQUE</b>	
- Église (Inv. MH)	19/11/1990
<b>NOIDANT LE ROCHEUX</b>	
- Église : chœur à deux travées (Inv. MH)	03/10/1929
<b>ORBIGNY AU MONT</b>	
- Église : chœur (Inv. MH)	21/11/1925
<b>ORBIGNY AU VAL</b>	
- Église (Inv. MH)	21/11/1925
<b>PEIGNEY</b>	
- Église (Inv. MH)	10/10/1927
- Croix de chemin du XV <sup>ème</sup> siècle, à la sortie Est du village (Inv. MH)	10/10/1927
<b>PERRANCEY LES VIEUX MOULINS</b>	
- Église (Inv. MH)	21/11/1925
- Croix du XVI <sup>ème</sup> siècle, dans le cimetière de Vieux Moulins (Inv. MH)	30/10/1925
<b>PLESNOY</b>	
- Croix du XV <sup>ème</sup> siècle, route d'Andilly (Inv. MH)	21/11/1925
<b>RANCONNIERES</b>	
- Croix du XV <sup>ème</sup> siècle, derrière l'église (Inv. MH)	10/10/1927
<b>ROLAMPONT</b>	
- Croix sur le chemin de la Vierge à Charmoilles (Inv. MH)	16/16/1926
- Croix du Champ Cassier, à Charmoilles (Inv. MH)	06/11/1929
- Croix des Planches, à Charmoilles (Inv. MH)	01/02/1929
- Croix du XVI <sup>ème</sup> siècle à l'angle des routes menant à Dampierre et Changey, à Charmoilles (Inv. MH)	01/02/1929
- Croix du XVI <sup>ème</sup> siècle, à l'Ouest de l'église de Charmoilles (Inv. MH)	16/06/1926
- Pont dit « pont romain » au lieu-dit Prégibert (Inv. MH)	01/02/1929

	- Église (Inv. MH)	23/10/1980		
	<b>SAINT-CIERGUES</b>			
	- Église (Inv. MH)	01/12/1925		
	<b>SAINT-MARTIN LES LANGRES</b>			
	- Croix renaissance sur la route à l'entrée Nord du village (Inv. MH)	16/06/1926		
	- Château de Melville : façades et toitures, rez de chaussée voûté d'arêtes et escalier en bois du XVIII <sup>ème</sup> , les 2 pavillons circulaires, les façades et toitures des 2 bâtiments de ferme encadrant la cour d'entrée (Inv. MH)	25/04/1990		
	<b>SAINTS-GEOSMES</b>			
	- Église : crypte (Cl. MH)	07/09/1892		
	- Église : reste de l'édifice (Cl. MH)	06/07/1909		
	<b>SARREY</b>			
	- Croix du XVème siècle, dans le cimetière(Inv. MH)	01/10/1927		
	- Église (Inv. MH)	10/10/1927		
	<b>VAL DE MEUSE</b>			
	- Lénizeul : portail (Inv. MH)	10/04/1929		
	- Croix du XVIIème siècle sur le chemin de Bassancourt (Inv. MH)	10/04/1929		
	- Montigny-le-Roi : grille du chœur du XVIIIème siècle en fer forgé de l'église (Inv. MH)	23/12/1925		
	- Provenchères-sur-Meuse : église (Inv. MH)	21/11/1925		
	<b>VOISINES</b>			
	- Église : peintures murales décorant le chœur (Cl MH)	23/08/1939		
	- Église : portail (Inv. MH)	30/10/1925		
	- Pont de trois arches sur la Suize (Inv. MH)	13/05/1996		
<b>AC2 - Servitudes relatives à la protection des sites et des monuments</b> art. L341-1 et suivants du code de l'environnement	<b>BALESMES</b>		DREAL	DREAL
	- Grotte de Sabinus (site classé)	26/05/1926		
	- Rocher de Sabinus (site classé)	18/09/1929		
	- Source de la Marne (site inscrit)	10/07/1972		
	<b>LANGRES</b>			
	- Promenade de Blanchefontaine (site classé)	07/07/1937		
	- Ensembles urbains (site inscrit)	15/03/1962		
	<b>ROLAMPONT</b>			

	- Site de la Tuffière (site inscrit)	23/07/1982		
<b>AC4 - Servitudes relatives à la protection du patrimoine architectural et urbain</b> art. L642 et suivants du code du patrimoine-	Site patrimonial remarquable du paysage langrois	DCC du 28/10/2016	UDAP	UDAP
<b>AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des captages en eau potable</b> art. L1321-2 et suivants du code de la santé publique	<b>BALESMES et SAINTS-GEOSMES</b>		ARS	ARS
	Source de la Marne Arrêté préfectoral n° 2745	10/10/2008		
	<b>BONNECOURT</b>			
	Puits de Récourt	01/07/2016		
	<b>BUXIERES-LES-CLEFMONT</b>			
	Source ferme d'Arcemont Ninville	21/07/1980		
	<b>CELLES-EN-BASSIGNY</b>			
	Source de Montmot	16/09/2015		
	<b>CHAUFFOURT</b>			
	Source Segret Source Landryot Source Fauvignon	14/06/1989 (pour les trois)		
	<b>CHANGEY</b>			
	Sources Viard et de la Fiet Arrêté préfectoral n°1761	28/05/2014		
	<b>CHANGEY, CHARMES, BANNES et NEUILLY L'EVEQUE</b>			
	Périmètre de protection des eaux du lac de Charmes (s'étend sur les 4 communes pré-citées), exploitées par le syndicat mixte de production des eaux potables (SMIPEP) de la région de Langres. Arrêté préfectoral n°1766	11/07/2014		
	<b>CHARMES</b>			
	Sources de la Roche n°s 1, 2 et 3 Arrêté préfectoral n° 2894	02/11/2010		
<b>Captage ayant un impact sur la commune de CLEFMONT</b>				
Captage de Foret et source de la Vierge (nom : chemin de Chaumont) Captage d'Audeloncourt (captages 1 et 2 Ham et Saint-Rémi)	07/01/2009 25/10/2013			
<b>COURCELLES EN MONTAGNE</b>				
Source Patiot Arrêté préfectoral n° 3080	30/11/1981			

Source de Champauvert Arrêté préfectoral n° 3080	30/11/1981		
<b>DAMMARTIN-SUR-MEUSE</b>			
Puits de Dammartin-sur-Meuse Forage 1987 Forage 1993 de Malroy	26/11/2014 26/11/2014 31/01/2011		
<b>DAMPIERRE</b>			
Sources du Confréron Arrêté préfectoral n° 3180	21/11/1980		
<b>FAVEROLLES</b>			
Captage des Grandes et Petites Roises Arrêté préfectoral n° 1763	12/06/2014		
<b>FRECOURT</b>			
Source du Riot Puits de Lavrigny	27/02/1976 (pour les deux)		
<b>IS-EN-BASSIGNY</b>			
Puits Moulin d'en Haut Forage des Aulnaires Source Haute (Rangecourt) Source Basse (Rangecourt) Source de l'Abondance	19/04/1993 16/07/1993 29/03/1983 29/03/1983 16/12/2016		
<b>Captage ayant un impact sur la commune d'IS-EN-BASSIGNY</b>			
Captage de Nogent/Essey-les-Eaux	17/01/1979 2		
<b>LANGRES et SAINTS-GEOSMES</b>			
Source de Morney Arrêté préfectoral n° 2358	04/10/2012		
<b>LECEY et CHATENAY-VAUDIN</b>			
Source du Champ Fichat Arrêté préfectoral	10/05/1982		
<b>MARCILLY-EN-BASSIGNY</b>			
Source de Danrichard	16/09/2015		
<b>Captage ayant un impact sur la commune de MARCILLY-EN-BASSIGNY</b>			
Captage ville perdue 1 et 2 à Haute-Amance	19/11/1990		
<b>NEUILLY L'EVEQUE</b>			
Sources de Vauboulon 1, 2 et 3, source et puits de Vautecon	22/03/1990		

Arrêté préfectoral n° 1200			
<b>NOIDANT LE ROCHEUX</b>			
Captage de la Fontaine Badin Arrêté préfectoral n° 1740	13/04/2012		
<b>ORMANCEY</b>			
Captage de la combe Favière Arrêté préfectoral n° 481	13/04/2012		
<b>PAILLY ET BALESMES</b>			
Sources de la Montagne Arrêté préfectoral n° 2334	24/10/2014		
<b>PEIGNEY</b>			
Périmètre de protection des eaux du lac de la Liez (s'étend aussi sur 4 autres communes), exploitées par le syndicat mixte de production des eaux potables (SMIPEP) de la région de Langres. Arrêté préfectoral n° 1767	18/02/2013		
<b>PLESNOY</b>			
Sources des auges et Chevaliers	26/05/2015		
<b>RANCONNIERES</b>			
Source de la Fontaine de Fer Puits de la Carrière	11/07/2012 (pour les deux)		
<b>ROLAMPONT</b>			
Captage des sources de Lonceau, du Taily, de Pelote, de la Croix Jeanbel et de la Combe de Vau Arrêté préfectoral n° 2394	21/07/1993		
Forages du Pré Jouan, exploités par le SMIPEP Arrêté préfectoral n° 2031	17/05/1999		
<b>SAINT-CIERGUES</b>			
Captage de la Combe au Berger Arrêté préfectoral n° 2142	14/06/1989		
Captage des sources des Noues et de Virloop Arrêté préfectoral n° 1058	15/03/1990		
Captage de la Trembloie, exploités par le Syndicat des Eaux du Morgon Arrêté préfectoral n° 280	31/01/1980		
Source du Morgon, exploités par le Syndicat des Eaux du Morgon Arrêté préfectoral n° 1300	07/05/2001		
Périmètre de protection en vue de protéger les eaux du lac de la Mouche, exploitées par le syndicat mixte de	11/07/2014		

	production des eaux potable (SMIPEP) de la région de Langres Arrêté préfectoral n° 1768			
	<b>SARREY</b>			
	Source de Bellevue Puits de Lavaux	02/10/2012 (pour les deux)		
	<b>VAL DE MEUSE</b>			
	Lénizeul : Puits 1 et 2	11/04/2013		
	<b>VILLIERS SUR SUIZE et FAVEROLLES</b>			
	Captage du Champ Renard Arrêté préfectoral n° 886	01/04/1983		
EL7 - Servitudes d'alignement Code de la Voirie Routière : articles L.112-1 à L.112-7, R.112-1 à R.112-3 et R.141-1	<b>ANDILLY EN BASSIGNY</b> - RD. 172 - RD. 172 - RD. 172 - RD. 35 - RD. 35 - RD. 35 - RD. 35 - RD. 277	14/11/1949 02/07/1953 11/03/1958 22/04/1884 31/10/1931 20/12/1957 15/11/1956 10/11/1949	Conseil départemental de la Haute-Marne	Conseil départemental de la Haute-Marne
	<b>AVRECOURT</b> - RD. 132 - RD. 132 - RD. 236 - RD. 240 - RD. 268	18/10/1956 16/04/1901 27/11/1956 27/11/1956 27/11/1958		
	<b>BANNES</b> - RD. 264 - RD. 74	26/11/1957 21/03/1873		
	<b>BONNECOURT</b> - RD. 120 - RD. 120 - RD. 240	20/08/1902 26/11/1957 26/11/1957		
	<b>BOURG</b> - RD. 292 A	29/07/1957		
	<b>BUXIÈRES-LES-CLEFMONT</b> - RD. 146 - RD 230	24/04/1906 29/06/1892		
	<b>CELLES-EN-BASSIGNY</b> - RD. 172 - RD. 276 - RD. 276 - RD. 276	27/11/1956 27/11/1956 27/11/1956 17/11/1956		
	<b>CHAMPIGNY-LES-LANGRES</b> - RD. 55	24/04/1906		
	<b>CHANGEY</b> - RD. 248 (en partie actuelle RD. 54) - RD. 248	19/05/1958 30/05/1958		
	<b>CHARMES</b>			

	- RD. 121 - RD. 262 - RD. 262	28/04/1962 28/04/1962 28/04/1962		
	<b>CHAUFFOURT</b> - RD. 244 - RD. 163	09/01/1960 09/01/1960		
	<b>CHOISEUL</b> - RD. 132 - RD. 232 - RD. 33	29/08/1976 11/11/1880 27/04/1887		
	<b>CLEFMONT</b> - RD. 33 - RD. 220	22/08/1878 08/06/1878		
	<b>DAILLECOURT</b> - RD. 74 - RD. 33	27/08/1872 07/04/1880		
	<b>DAMMARTIN-SUR-MEUSE</b> - RD. 417 - RD. 417 - RD. 236 - RD. 14 - RD. 14/236	12/06/1873 27/04/1897 03/02/1902 22/03/1886 25/11/1868		
	<b>DAMPIERRE</b> - RD. 246 - RD. 246 - RD. 246 - RD. 246 - RD. 248	27/04/1892 14/05/1903 03/08/1903 17/01/1962 26/11/1957		
	<b>FRECOURT</b> - RD. 74	28/05/1873		
	<b>HUMES-JORQUENAY</b> - RD. 286	07/06/1944		
	<b>IS-EN-BASSIGNY</b> - RD. 417 - RD. 163 - RD. 163 - RD. 132 A - RD. 132 A - RD. 132 A	21/03/1873 03/03/1958 09/11/1903 03/03/1958 22/08/1899 07/03/1952		
	<b>LANGRES</b> - RD. 135 - RD. 974	07/04/1891 23/03/1874		
	<b>LAVERNOY</b> - RD. 14 - RD. 14	02/12/1885 02/05/1957		
EL7 – Servitudes d'alignement Code de la Voirie Routière : articles L.112-1 à L.112- 7, R.112-1 à R.112-3 et R.141-1	<b>LAVILLENEUVE</b> - RD. 132 A	22/08/1899		
	<b>MARAC</b> - RD. 102 - RD. 143 - RD. 155	19/08/1903 12/04/1904 12/04/1904		
	<b>MARCILLY-EN-BASSIGNY</b> - RD. 281 - RD. 281 - RD. 281	13/05/1957 13/05/1957 13/05/1957		

- RD. 281 - RD. 281 - RD. 120/280 - RD. 172	16/04/1890 13/12/1958 13/12/1958 13/12/1958		
<b>NEUILLY L'EVEQUE</b> - RD. 35 - RD. 266	22/04/1874 07/07/1893		
<b>NOIDANT LE ROCHEUX</b> - RD. 286	22/10/1937		
<b>NOYERS</b> - RD. 74	28/08/1873		
<b>ORBIGNY-AU-MONT</b> - RD. 188 - RD. 188	04/10/1982 04/10/1982		
<b>ORBIGNY-AU-VAL</b> - RD. 266	13/12/1958		
<b>ORMANCEY</b> - RD. 143	12/04/1904		
<b>PEIGNEY</b> - RD. 282	13/12/1958		
<b>PERRANCEY-LES-VIEUX-MOULINS</b> - RD. 135 - RD. 286	07/04/1891 27/11/1877		
<b>PERRUSSE</b> - RD. 228 - RD. 146	08/06/1878 09/04/1907		
<b>PLESNOY</b> - RD. 120 - RD. 280 - RD. 278	13/05/1963 13/05/1963 13/05/1963		
<b>POISEUL</b> - RD. 277 - RD. 120	26/11/1957 26/11/1957		
<b>RANCONNIERES</b> - RD. 14 - RD. 35	10/12/1885 22/04/1884		
<b>RANGECOURT</b> - RD. 132A - RD. 132A - RD. 132A	22/08/1899 23/11/1951 25/11/1954		
<b>ROLAMPONT</b> - RD. 1 - RD. 254/1 - RD. 254/1 - RD. 155 - RD. 121 - RD. 121	22/08/1878 14/05/1851 12/06/1873 29/08/1876 29/08/1876 29/08/1876		
<b>TRONCHOY</b> - RD. 260	29/04/1961		
<b>LANNES</b> - RD. 121	12/04/1906 29/06/1955		

	- RD. 127	21/08/1878		
	<b>SARREY</b> - RD. 107 - RD. 107 - RD. 163 - RD. 163 - RD. 163	23/04/1895 01/09/1951 01/02/1894 16/04/1901 10/02/1955		
	<b>SAULXURES</b> - RD. 14 - RD. 268	27/06/1950 27/06/1950		
	<b>VAL DE MEUSE</b> * Epinant - RD 107  * Lénizeul - RD. 132 - RD. 132 A  * Meuse - RD. 429  * Ravennefontaines - RD. 130  * Récourt - RD. 240 - RD. 242  * Maulain - RD. 189  * Montigny-le-Roi - RD. 107 - RD. 107 - RD. 242	23/04/1895  22/08/1899 22/08/1899  24/04/1900  19/08/1896  13/05/1957 13/05/1957  06/10/1902  03/04/1883 20/08/1885 14/05/1935		
	<b>VOISINES</b> - RD. 135 - RD. 143	07/04/1891 07/04/1891		
	Remarques : * Les communes <b>surlignées en orange</b> dépendent du pôle technique de Montigny * Les communes <b>surlignées en mauve</b> dépendent du pôle technique de Langres			
<b>EL 10 – Coeur de parc national</b> <b>Code de l'environnement : articles L.331-1 et suivants et R.331-1 et suivants</b>	Parc national de forêts (décret n° 2019-1132)	06/11/2019	Établissement public administratif Parc national de forêts	
<b>I 1b - Servitudes relatives aux oléoducs de défense commune</b>	<i>Commune de Beauchemin, Marac, Perrancey-les-Vieux-Moulin, Saint-Ciergues, Saint-Martin-les-Langres, Saint-Geosmes:</i>  <i>Commune de Balesmes-sur-Marne, Ormancey (bande de 50 mètres)</i>  <i>Oléoduc de défense commune CHALONS-LANGRES décret du 15/05/1955</i>		TRAPIL	TRAPIL
	Canalisation Langres-Mirecourt <u>Communes traversées</u> : Celles-en-Bassigny – Dammartin-sur-Meuse – Marcilly-en-Bassigny – Val de Meuse – Rançonnières-Saulxures		Ministère de la Transition Ecologique	TRAPIL
<b>I 3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz</b>	Canalisation DN 80 Hûmes-Jorquenay - Langres (Hûmes-Jorquenay, Langres)  Canalisation DN 500 Voisines - Dambenois (Balesmes-sur-Marne, Courcelles en Montagne, Mardor Noidant-le-Rocheux, Perrancey-les-Vieux-Moulins, Saint-Ciergues, Saints-Geosmes, Voisines)		Natran	Natran

	<p>Canalisation DN 750 Voisines – Dierrey Saint-Julien (Voisines)</p> <p>Canalisation DN 800 Voisines - Boussenois (Courcelles en Montagne, Voisines)</p> <p>Canalisation DN 900 Cerville – Voisines (Dampierre, Hûmes-Jorquenay, Mardor, Rolampont, Saint-Ciergues, Saint-Martin-les-Langres, Voisines) (Charmes-lès-Langres impactée) * <b>Mise à jour du 26/07/2021</b> : Arrêté préfectoral n° 52-2021-05-00161 du 28/05/2021 modifiant l'annexe 79 de l'arrêté préfectoral n° 1453 du 19/06/2017</p> <p>Canalisation DN 1200 Voisines – Dierrey Saint-Julien (projet Arc de Dierret) (Voisines)</p> <p>Canalisation DN 1200 Voisines – Etrez (Val de Saône en projet) (Courcelles-en-Montagne, Voisines)</p> <p>Poste en services (Dampierre, Langres, Voisines)</p> <p>canalisation transport de gaz - « Artère du Val de Saône »</p> <p>Communes traversées par une canalisation : Balesmes-sur-Marne, Courcelles en Montagne, Dampierre,, Mardor, Noidant-le-Rocheux, Perrancey-les-Vieux-Moulins, Rolampont, Saint-Ciergues, Saint-Martin-les-Langres, Saints-Geosmes, Voisines.</p> <p>Commune impactée : Charmes-les-Langres</p>			
<b>I 3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz</b>	Canalisation DN 900 – CERVILLE-VOISINES (NORD-EST) Choiseul (+ soutirage) – Sarrey – Chauffourt – Val de Meuse – Lavilleneuve (impactée)			
	Canalisation DN 150 – CHAUFFOURT – CHAUMONT Chauffourt (+ poste de service Chauffourt 01)- Sarrey			
	Canalisation DN 80 – VAL DE MEUSE – BOURBONNE-LES-BAINS Val de Meuse – Dammartin-sur-Meuse			
	Canalisation DN 80 – VAL DE MEUSE – VAL DE MEUSE (DP) Val de Meuse + 2 postes en service (Val de Meuse 02 et Val de Meuse 01)		Natran	Natran
	Synthèse des communes non traversées et non impactées : Clefmont – Perrusse – Buxières-les-Clefmont – Daillecourt – Noyers – Is-en-Bassigny – Rangecourt – Frécourt – Avrecourt – Saulxures – Celles-en-Bassigny – Lavernoy – Marcilly-en-Bassigny - Rançonnières			
<b>I 4 - Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques</b>	- ligne aérienne 225 kV N° 1 Pusy - La Rigotte - Rolampont (Champigny-les-Langres, Chanoy, Chatenay-Macheron, Hûmes-Jorquenay, Langres, Peigney, Saint-Maurice)		MEDDE/ DREAL	RTE Groupe Maintenance Réseaux Alsace 12, avenue de Hollande 68110 ILLZACH
	- ligne aérienne 225kV N° 1 – Creney – Rolampont - piquage à Pont-la-Ville (Faverolles, Rolampont)		MEDDE/ DREAL	et RTE Groupe Maintenance Réseaux Champagne- Morvan 10, route de
	- ligne aérienne 63 kV N° 1 – Bassigny - Montigny-le-Roi - ligne aérienne 63 kV N° 1 – Bassigny - Rolampont - ligne aérienne 63 kV N° 1 – Montigny-le-Roi - Rolampont - ligne aérienne 63 kV N° 1 – Prauthoy - Rolampont - ligne aérienne 63 kV N° 1 – Rolampont - Villegusien		MEDDE/ DREAL	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ligne aérienne 63 kV N° 2 - Rolampont - Villegusien</li> <li>- ligne 1 aérienne 63 kV N° 1 - Champigny-les-Langres-Rolampont (Champigny-les-Langres, Chanoy, Hûmes-Jorquenay)</li> <li>- ligne aérienne 63 kV N° 2 - Champigny-les-Langres-Rolampont (Champigny-les-Langres, Chanoy, Hûmes-Jorquenay)</li> <li>- ligne aérienne 63 kV N° 1 – Chaumont - Rolampont (Chanoy, Faverolles, Rolampont)</li> </ul>			Luyères 10150 Creney- Près- Troyes
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liaison aérosouterraine 63 kV N° 1 - Bourbonne-les-Bains – Montigny-le-Roi</li> <li>- Poste 225/63kV N° 1 Rolampont</li> <li>- Poste 63 kv N° 1 Champigny les Langres</li> <li>- Poste 63 kv N° 1 Montigny-le-Roi</li> </ul>		MEEM/ DREAL	ENEDIS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Câbles optique souterrains hors réseau de puissance</li> <li>- Liaison Télécom sortant du poste de Rolampont</li> <li>- Liaison Télécom sortant du poste de Montigny-le-Roi</li> </ul>		MEEM/ DREAL	RTE
<p><b>PT 1 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques</b></p> <p>code des postes et télécommunications Art L57 à L62-1 et R27 à R39</p>				
<p><b>PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État</b></p> <p>Art. L.54 à L56 et R21 à R.26 du code des postes et télécommunications</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faisceau hertzien ARCONVILLE (10) – BREUCHES (70)</li> <li>Faisceau hertzien BOURBONNE-LES-BAINS - LANGRES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>05/11/2013</li> <li>30/01/1989</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MEEM</li> <li>Orange</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de la Défense</li> <li>Orange</li> </ul>
<p><b>PT3 - Servitudes attachées aux réseaux télécommunication</b></p> <p>Art L. 45-1 et L. 48 du code des postes et des communications</p>				
<p><b>T 1 – Servitudes en bordure du domaine public ferroviaire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ligne n°001000 reliant Paris-Est à Mulhouse (Chanoy, Hûmes-Jorquenay, Langres, <i>Chatenay-Macheron, Saint-Maurice</i>)</li> <li>Ligne n°032000 reliant Culmont-Chalindrey à Toul (<i>Andilly-en-Bassigny, Plesnoy</i>)</li> <li>Ligne n°033000 reliant Langres à Andilly-en-Bassigny (<i>Langres, Champigny-les Langres, Charmes, Bannes, Neuilly-l'Evêque, Plesnoy</i>)</li> <li>Ligne n°032000 reliant Culmont-Chalindrey à Toul</li> </ul>		SNCF	SNCF Immobilier – DIT Est – 20 rue André Pingat – CS700004 – 51096 REIMS Cedex
<p><b>T 5 – Servitudes aéronautiques de dégagement</b></p> <p>Art L.281-1; R.241- à</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Langres-Rolampont</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Arrêté ministériel du 10/06/94</li> </ul>	DGAC	SNIA

R. 243-9 du Code aviation civile				
<b>T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement</b> Articles R. 244-1 et D. 244-1 à D. 244-4 du code de l'aviation civile.	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones dégagement	25/07/1990	Direction Interarmées	Aviation civile Lyon Saint-Exupéry